



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 52  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION  
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane  
CHEVALIER  
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

---

**OBJET : SOLIDARITE****Contrat Local de Santé 2024 – 2028 - Approbation - Autorisation de signature**

La santé est un facteur essentiel de bien-être et de cohésion sociale et les villes, au travers de leurs politiques publiques, jouent un rôle central dans ce domaine. Ainsi, l'adhésion de la Ville de Dijon au réseau des Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé a marqué sa volonté d'agir en faveur de la santé de ses habitants.

A ce titre, les Contrats Locaux de Santé, conclus par l'Agence Régionale de Santé avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social (article L.1434-10 du Code de la Santé Publique).

D'une durée de 5 ans, ces outils souples et modulables, établissent le lien entre le Projet Régional de Santé et les projets portés par les collectivités territoriales. Ils constituent ainsi un cadre privilégié pour structurer et déployer les politiques de santé dans les territoires de proximité.

En 2016, le premier Contrat Local de Santé, adossé au Contrat de Ville, a été déployé dans les 5 communes de l'agglomération concernées par la Politique de la Ville, dont Dijon.

Ce contrat a permis de créer un dynamique collective en matière de santé, de démultiplier les actions et d'initier des projets innovants, tels que l'équipe mobile d'intervention à domicile (EMAS), sur le champ de la santé mentale.

L'Agence Régionale de Santé a proposé à la Métropole et à ses communes la mise en place d'un nouveau contrat à l'échelle de l'agglomération.

Les travaux ont ainsi débuté en mai 2022, avec une large mobilisation des acteurs du territoire.

Aux côtés de la Métropole, des communes et de l'Agence Régionale de Santé, les parties prenantes à la démarche se composent d'acteurs institutionnels (Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne, Centre Hospitalier la Chartreuse, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte-d'Or, Mutualité Sociale et Agricole de Bourgogne-Franche-Comté, Communautés Professionnelles Territoriales Centre 21 et Pays d'Or, Éducation Nationale), et des acteurs associatifs du champ sanitaire et social.

Après une phase de diagnostic partagé, ces partenaires ont défini collectivement les axes stratégiques, ainsi que le programme d'actions à déployer sur le territoire pour les cinq prochaines années.

Le Contrat Local de Santé 2024-2028 s'articule ainsi autour des 5 orientations présentées ci-dessous, qui se déclinent en fiches actions :

- Améliorer l'accès aux droits et aux soins, notamment par le développement de l'exercice coordonné et par l'expérimentation de la médiation en santé dans les zones où vivent les populations les plus fragiles ;
- Agir en faveur de la santé mentale par le déploiement des actions de sensibilisation et de formation, et par le renforcement de l'équipe mobile d'intervention à domicile (EMAS) ;
- Promouvoir la santé des enfants et des jeunes sur les axes suivants : la parentalité, les compétences psychosociales, la nutrition et les conduites addictives ;
- Investir la santé environnement, notamment sur les champs de l'habitat dégradé, de la qualité de l'air intérieur et des maladies infectieuses à transmission vectorielle ;
- Installer une ingénierie dédiée au CLS, avec la mise en place d'un coordinateur, agent mutualisé entre la Ville de Dijon et Dijon métropole.

Ces thématiques sont connexes à plusieurs politiques publiques, portées par la Ville dans les champs de l'action sociale, du sport et de la réussite éducative.

La Ville de Dijon tiendra une place centrale dans la mise en œuvre du plan d'action par la ressource dont elle dispose en matière de santé publique via sa direction dédiée.

L'Agence Régionale de Santé s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit. En complément de l'appui financier qu'elle apporte aux opérateurs de prévention intervenant sur l'agglomération, l'agence a ainsi défini une maquette financière évaluée à 346 350 €.

En outre, l'agence s'engage à cofinancer le poste de coordinateur à hauteur de 50 % de la dépense engagée, plafonnée à 30 000 € par an.

Enfin la Ville de Dijon apportera son soutien à la réalisation des fiches actions du Contrat Local de Santé et contribuera également au cofinancement du poste de coordinateur.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet Contrat Local de Santé 2024 -2028, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le projet de Contrat Local de Santé et y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN